



*La rémunération des dirigeants est un sujet classique et fondamental du droit des sociétés, mais toujours passionnant, car jamais épuisé. Profondément ancré dans la culture juridique française, il en a suivi les évolutions sociétales.*

*D'abord marquée par le secret, la rémunération des dirigeants sociaux tend aujourd'hui vers toujours plus de transparence et de contrôle. Pour louables qu'ils soient, ces objectifs ont suscité une réaction faisant de la rémunération un terrain d'élection pour l'ingénierie juridique. Il faut en effet concilier les impératifs du droit des sociétés, du droit social et du droit fiscal, tout en ménageant les intérêts du dirigeant. La matière est donc délicate, présentant de multiples risques juridiques et fiscaux. La gestion des rémunérations apparaît ainsi comme un enjeu stratégique pour le développement et la pérennité des sociétés, bien au-delà de l'intérêt personnel du dirigeant.*

*Ce colloque propose de traiter de la rémunération des dirigeants sociaux dans une approche tout d'abord globale ciblant les sources, les formes et le montant des rémunérations, puis, des plans de rémunérations et de quelques situations particulières. Les deux axes principaux de la journée seront le contrôle et la pratique des rémunérations.*

*Chaque thème sera décliné au travers du droit des sociétés, du droit social, du droit fiscal et de la gestion. La transversalité sera également assurée par la confrontation d'analyses d'universitaires et de praticiens spécialisés dans les domaines proposés.*



## La rémunération des dirigeants sociaux

Jeudi 15 mars 2018

Amphithéâtre MI V - Colloques - Guy ISAAC

Manufacture des Tabacs, 21 allée de Brienne, 31042 Toulouse cedex 9

<http://cda.ut-capitole.fr>

## Matinée

### *Le contrôle des rémunérations*

Sous la présidence de Florence Deboissy

#### 8 H 45 → Allocutions d'ouverture

- **C. Mascala**, Présidente de l'Université de Toulouse 1 Capitole **F. Macorig-Venier**, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole, Directrice du CDA

#### 9 H 00 → Présentation de la journée

- **A. de Bissy**, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole, Directeur adjoint du CDA
- **C.-M. Bénard**, Maître de conférences, Université Toulouse 1 Capitole

#### 9 H 20 → La genèse des rémunérations

- **La source des rémunérations** : **J.-Fr. Barbiéri**, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole
- **Le cumul des rémunérations** : **C.-M. Bénard**, Maître de conférences, Université 1 Toulouse Capitole

#### 10 H 00 → Discussion et pause

#### 10 H 30 → Le montant des rémunérations

- **Le dirigeant trop bien payé** :
  - **Le risque fiscal** : **G. Dedeurwaerder**, Maître de conférences, Université Toulouse 1 Capitole et **Chr. Rieux**, Inspecteur Principal des impôts, Responsable de la brigade de vérifications d'Albi
  - **Le risque juridique** (responsabilité civile et pénale), **R. Salomon**, Avocat général à la Cour de Cassation, Professeur associé, Université Paris-Créteil
- **Le dirigeant sous-payé** :
  - **Le dirigeant bénévole** - "management fees" : **M. Rodrigues**, Avocat associé Cabinet Fidal Toulouse (dép. droit fiscal/fiscalité internationale)
  - **Le dirigeant faiblement rémunéré**, **A. de Bissy**, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole, Directeur adjoint du CDA

#### 12 H 00 → Discussion puis déjeuner

## Après-midi

### *La pratique des rémunérations*

Sous la présidence de Patrick Serlooten

#### 14 H 00 → Les plans de rémunération

- **L'actionnariat salarié dans une PME non cotée** : **H. Penan**, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole, Directeur TSM, et **C. Benech**, responsable de l'actionnariat salarié chez Pierre Fabre
- **Le dirigeant prévoyant** - "Rémunérations différées" : **A. Couret**, Professeur émérite Université Paris I - Panthéon-Sorbonne, Avocat associé au Bureau Francis Lefebvre
- **Le dirigeant intéressé au capital** - "Management package" : **J.-L. Médus**, Professeur associé, Université Toulouse 1 Capitole, Avocat aux barreaux de Paris et de Luxembourg, Associé Cabinet Archers Paris
- **Le dirigeant socialement responsable** : la rémunération dans le cadre de la RSE : **M.-P. Blin**, Maître de conférences, Université Toulouse 1 Capitole

#### 15 H 20 → Discussion et pause

#### 15 H 50 → Les situations particulières

- **Le dirigeant de société en procédure collective** : **Ph. Thiollet**, Administrateur judiciaire, Toulouse
- **Le dirigeant impatrié ou expatrié** : **N. Melot**, Maître de conférences, Université Rennes 1, Avocat, ou **M. Buchet**, Avocat (cabinet Melot & Buchet, Rennes)
- **Le dirigeant de société cotée** : **M.H. Monsérié**, Professeur, Université Paris 2 Panthéon-Assas
- **Le dirigeant d'entreprise publique : le plafonnement** – **St. Mouton**, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole, Directeur de l'IMH

#### 16 H 50 → Discussion et clôture du colloque